

Baccalauréats général et technologique

Programme complémentaire national pour l'enseignement optionnel de musique en cycle terminal

NOR : MENE2009180N
Note de service du 27-4-2020
MENJ - DGESCO - C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'éducation musicale

Références : arrêté du 17-1-2019 (J.O. du 20-1-2019 - BOEN spécial n° 1 du 22-1-2019)

Le programme d'enseignement optionnel de musique au cycle terminal du lycée général et technologique institue un programme complémentaire publié chaque année au Bulletin officiel de l'éducation nationale. À compter de l'année scolaire 2020-2021, ce programme complémentaire concerne les élèves des classes de première et terminale. Chaque année du cycle, les élèves réalisent un projet relevant de ce programme complémentaire. Il est constitué d'un corpus d'œuvres de référence et de perspectives de travail relevant des deux champs de questionnement présentés par le programme du cycle terminal.

Pour l'année scolaire 2020-2021, les perspectives de travail et le corpus d'œuvres de référence retenus sont :

Pour le champ de questionnement : la place de la musique et de ses pratiques dans la société contemporaine.

Perspectives :

- la musique et ses lieux ;
- réception de la musique.

Pour le champ de questionnement : la diversité des esthétiques, des langages et des techniques de la création musicale dans le temps et l'espace.

Perspective : musique :

- son ;
- bruit ;
- langage.

Il y a les lieux où l'on joue de la musique, ceux où on l'écoute par choix, ceux où on la subit par contrainte... Il y a des lieux où la musique est l'objet exclusif de la rencontre entre musiciens et public, il y en a d'autres où elle n'est qu'un élément de l'environnement pour une finalité qui n'a rien à voir avec elle... Il y a des lieux privés où l'on écoute parce que l'on en a décidé... Il y a des lieux publics où l'on entend, car on ne peut faire autrement... Il y a des lieux d'écoute collective et partagée dont chacun est libre de profiter... Il y a des lieux où la musique est... musique, d'autres où elle n'est que son ou bruit...

Cette multiplicité des lieux où la musique s'écoute ou s'entend interroge sur ce qu'elle est. Est-elle une « œuvre de l'esprit », témoin d'une époque donnée, de la pensée d'un créateur et ainsi porteuse d'un sens s'imposant aux manipulations dont elle peut être l'objet ? Est-elle porteuse de « valeurs » artistiques bien au-delà de tous les usages et toutes les manipulations dont elle peut être l'objet ? Est-elle comme une « éponge » dont le sens n'est que la conséquence de ce qu'en font ceux qui l'entendent ou l'écoutent ? Est-elle indépendante des contextes esthétiques comme des modes qui passent ?

Pour démêler ces questions - et beaucoup d'autres - il est nécessaire de s'interroger sur l'acception des concepts de son, de bruit et de musique. Ces trois dimensions ne sont-elles pas intimement dépendantes des contextes et lieux de la perception ? Et comment s'accordent-elles à ces deux verbes bien souvent mobilisés lorsqu'il s'agit d'en parler : écouter et entendre ?

Œuvres de référence

- Franz-Joseph Haydn, *Quatuor Op. 76 n° 3* (1797) ;
- Maurice Ravel, *Boléro* (1928) ;
- Publicité pour la *Honda Civic*, réalisation Antoine Bardou-Jacquet, composition Steve Sidwell (2005).

Pour le ministre, et par délégation,

Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,

Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,

Didier Lacroix